

Document

Affaire de Karachi : un nouveau témoignage d'un intermédiaire accable Ziad Takieddine

(lemonde.fr)

16 juillet 2012

Cette fois, le doute ne semble plus permis. Les juges Renaud Van Ruymbeke et Roger Le Loire ont désormais acquis la conviction que la campagne présidentielle d'Edouard Balladur, en 1995, a été financée via des contrats d'armement signés par le gouvernement que ce dernier dirigeait entre 1993 et 1995.

En déplacement en Suisse dans le cadre de l'exécution d'une commission rogatoire internationale, M. Van Ruymbeke a obtenu, le 4 juillet, un témoignage décisif. En présence du procureur de Genève Jean-Bernard Schmid, le magistrat français a recueilli la confession d'un intermédiaire libanais, Mustafa Al-Jundi, qui demeure habituellement à Londres et se dit éditeur et journaliste. Son témoignage, dont *Le Monde* a pu prendre connaissance, est accablant.

10,2 MILLIONS DE FRANCS EN COUPURES DE 500 FRANCS

Les juges se concentrent depuis le début de l'enquête sur un dépôt en espèces suspect de 10,2 millions de francs (essentiellement en coupures de 500 francs) sur le compte de campagne du candidat Balladur, le 26 avril 1995. Si M. Balladur a publiquement évoqué la vente de gadgets dans ses meetings pour justifier cet apport, cette version n'a pas résisté aux investigations, pas plus que celle expliquant l'origine de cet argent par les fonds spéciaux de Matignon.

Ils privilégient donc la piste menant aux fonds touchés par deux intermédiaires proches du gouvernement Balladur (1993-1995). Ziad Takieddine et Abdul Rahman El-Assir, imposés en 1994 par le ministre de la défense François Léotard et son conseiller Renaud Donnedieu de Vabres dans les négociations, perçurent d'énormes commissions en marge des contrats Agosta (trois sous-marins vendus au Pakistan) et Sawari II (trois frégates cédées à l'Arabie saoudite).

Les investigations ont établi que, dès février 1995, la Direction des constructions navales (DCN) versa, par le biais d'une structure off-shore, un acompte de 133 millions de francs à une société (Mercor) dont l'ayant droit était M. El-Assir.

Afin de pouvoir "sortir" discrètement ces fonds en cash, M. El-Assir a utilisé un homme de paille, un cheikh saoudien, Ibrahim Al-Sabah. Le compte ouvert par ce dernier à la banque Alliance de Genève a été crédité, le 5 et le 6 avril 1995, de deux virements - de 5 millions et 7 millions de francs - provenant des comptes de M. El-Assir qui venaient d'être alimentés par la DCN. Or, dès le 5 avril, M. Sabah délivrait une instruction dactylographiée autorisant un prête-nom, Mustafa Al-Jundi (ami commun de MM. Takieddine et El-Assir) à retirer un total de 13 millions de francs entre "*le 7 avril et le 25 avril 1995*". Et il est établi que, les 6 et 7 avril, MM. Al-Jundi et Takieddine étaient à Genève.

Interrogé pendant deux heures en qualité de témoin par MM. Schmid et Van Ruymbeke, Mustafa Al-Jundi a confirmé avoir joué un rôle de "*porteur de valises*" pour, selon lui, "*rendre service*" à

MM. El-Assir et Al-Sabah, des amis de longue date. Il a décrit en détail le modus operandi qui avait été mis au point à l'époque pour retirer discrètement des fonds.

"Abdul Rahman El-Assir m'informait qu'un montant déterminé allait être crédité sur le compte du cheikh ; j'avisais, généralement par téléphone, le cheikh de cette opération et lui demandais d'instruire la banque de me mettre à disposition le montant équivalent en liquide ; je téléphonais à la banque pour savoir si l'argent était arrivé ; lorsque la banque me le confirmait, je venais à Genève pour le retirer en liquide."

Selon l'intermédiaire, la banque lui remettait ensuite *"le liquide en billets de 500 francs français, sous formes de liasses compactes retenues par une petite bande en papier, il s'agissait de billets neufs"*.

"J'AVERTISSAIS ZIAD TAKIEDDINE QUE J'ALLAIS CHERCHER DU LIQUIDE À LA BANQUE"

M. Al-Jundi a alors évoqué le rôle de l'homme qui concentre tous les soupçons de redistribution occulte, Ziad Takieddine, alors très proche des balladuriens. *"J'avertissais Ziad Takieddine que j'allais chercher du liquide à la banque, a raconté le témoin. Il s'arrangeait pour être présent à Genève le même jour, éventuellement un jour ou deux plus tard. Je lui remettais l'argent, par exemple au café de mon hôtel."*

Ainsi, s'agissant des retraits de 12 millions de francs opérés les 6 et 7 avril 1995, M. Al-Jundi se dit *"certain"* que les liasses reçues de la banque ont été *"intégralement remises par [lui] à Ziad Takieddine"*. Décidément loquace, l'intermédiaire s'est souvenu avoir *"toujours remis le paquet d'argent directement à Ziad Takieddine et non, par exemple, en lui remettant la clef d'un coffre ou d'une consigne. A mon souvenir, Ziad Takieddine était seul lorsque je lui remettais cet argent ; il s'agissait d'une opération que nous faisons discrètement, je n'imaginai pas lui remettre un cabas en plastique devant d'autres personnes."*

En revanche, Mustafa Al-Jundi affirme n'avoir bénéficié d'aucune confiance sur la destination finale des fonds : *"J'ignore ce que Ziad Takieddine a fait avec cet argent liquide et je ne lui ai jamais demandé"*, a-t-il assuré.

Les déclarations de M. Al-Jundi placent désormais M. Takieddine dans une position intenable, d'autant que son ex-associé, M. El-Assir, qui devrait être entendu par les juges à la rentrée, a déjà pris ses distances avec lui. L'avocat suisse de M. El-Assir, M^c Pascal Maurer, a affirmé, le 15 juin dans un entretien au journal *Le Temps*, que si son client reconnaissait avoir versé des fonds à M. Takieddine, il *"n'est toutefois pas concerné par l'utilisation qui a été faite de cet argent"*.

Lors de l'une de ses dernières auditions par les juges, le 9 mai, M. Takieddine, interrogé sur les retraits suspects des 6 et 7 avril 1995, a continué de nier avoir touché ces sommes, et a fortiori les avoir ramenées en France au profit des balladuriens. *"Ces retraits ont-ils alimenté la campagne de M. Balladur ?"*, lui a demandé le juge Van Ruymbeke. *"Je vous répète que tout ça ce sont des extrapolations qui ne m'impliquent en rien comme je vous l'ai toujours dit"*, a répondu Ziad Takieddine.

Un démenti guère convaincant aux yeux de l'avocat des familles des victimes de l'attentat de Karachi, parties civiles dans la procédure. Pour M^c Olivier Morice, *"l'étau se resserre sur le financement de la campagne d'Edouard Balladur par des rétrocommissions"*.